

SLOW

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche 07150 VALLON PONT D'ARC

Élection du Président et des vice-Présidents

ARRONDISSEMENT de LARGENTIERE

Effectif légal du conseil communautaire : 40

Nombre de conseillers en exercice : 40

PROCÈS-VERBAL

DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Séance d'installation du conseil communautaire

Election du président et des vice-présidents de la communauté de communes

Le 14 avril 2026 à 18H00, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Présents : Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Béatrice MOREAU, Hervé OZIL, Luc PICHON, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO

Absents :

1. Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Luc PICHON, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Samy CHEMELLALI a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

Jean-Yvon MAUDUIT reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-neuf (39) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l’élection du président. Il a procédé à l’application de l’article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs

- Jean-Claude BACCONNIER
- Laura JACQUET

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire à l’appel de son nom, s’est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu’il n’était porteur que d’une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l’a constaté, sans toucher l’enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l’urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	40
f. Majorité absolue ¹	21

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
OZIL Hervé	16	Seize
PICHON Luc	24	Vingt quatre

2.7. Proclamation de l’élection du président

Luc PICHON a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Luc PICHON élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l’élection des vice-présidents.

Le président a indiqué qu’en application de l’article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes doit disposer au minimum d’un vice-président et au maximum d’un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l’effectif total du conseil communautaire, arrondi à l’entier supérieur, soit 8 vice-

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

présidents au maximum. Il précise que le conseil communautaire peut décider de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, soit 12.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, a fixé à onze le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	35
f. Majorité absolue	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent CERVINO	32	Trente deux
Hervé OZIL	3	Trois

Vincent CERVINO a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	34
f. Majorité absolue	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie CHEYREZY	32	Trente deux
Hervé OZIL	2	Deux

Sylvie CHEYREZY a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	32
f. Majorité absolue	17

		Envoyé en préfecture le 20/04/2026 Reçu en préfecture le 20/04/2026 Publié le 20/04/2026 ID : 007-200039808-20260414-2026_04_0001-DE
NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy CLEMENT	26	Vingt six
Hervé OZIL	6	Six

Guy CLEMENT a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	36
f. Majorité absolue	19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadège ISSARTEL	20	Vingt
Hervé OZIL	16	Seize

Nadège ISSARTEL a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	35
f. Majorité absolue	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Samy CHEMELLALI	31	Trente et un
Hervé OZIL	4	Quatre

Samy CHEMELLALI a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	36
f. Majorité absolue	19

SLOW

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé OZIL	4	Quatre
Yves RIEU	32	Trente deux

Yves RIEU a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	34
f. Majorité absolue	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas CLEMENT	28	Vingt huit
Gérard MARRON	1	Un
Hervé OZIL	5	Cinq

Nicolas CLEMENT a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	37
f. Majorité absolue	19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Antoine ALBERTI	33	Trente trois
Hervé OZIL	4	Quatre

Antoine ALBERTI a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 36
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 19
- f. Majorité absolue

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yvon VENTALON	32	Trente deux
Hervé OZIL	3	Trois
Xavier TOURRE	1	Un

Yvon VENTALON a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 35
- f. Majorité absolue 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yvon MAUDUIT	28	Vingt huit
Hervé OZIL	5	Cinq
Gérard MARRON	2	Deux

Jean-Yvon MAUDUIT a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième vice-président

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 38
- f. Majorité absolue 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier BERTRAND	22	Vingt deux
Hervé OZIL	16	Seize

Olivier BERTRAND a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

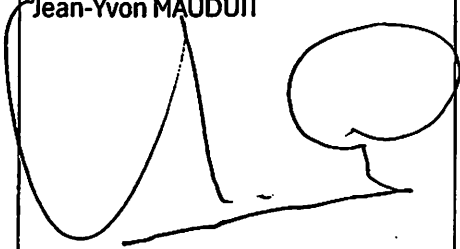
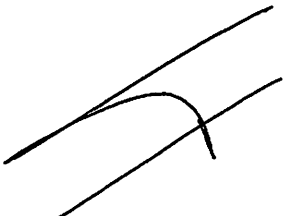
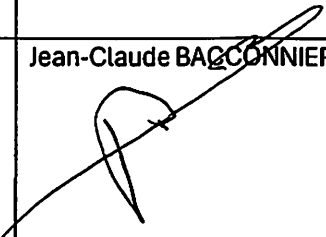
SLOW

4. Observations et réclamation

NEANT

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 14 avril 2026, à 22h heures, 10 minutes, en double exemplaire² a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Qualité	Nom	Signature
Le doyen d'âge	Jean-Yvon MAUDUIT	
Le président de séance	Luc PICHON	
Secrétaire de séance	Samy CHEMELLALI	
L'assesseur	Jean-Claude BACCONNIER	
L'assesseur	Laura JACQUET	

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.